

Objet : Analyse et propositions concernant le projet de programme d'enseignement des arts plastiques en cycle 4.

Madame, Monsieur,

Sur ce programme d'arts plastiques et d'histoire des arts du cycle 4, les enseignants nous ont fait part de leurs réflexions, dont nous tentons de rendre la teneur ici.

Dans l'ensemble, les notions, champs de pratique et axes de travail paraissent intéressants et faciles à intégrer. La structure d'ensemble est cohérente, malgré quelques points qui gagneraient en clarté avec un minimum de changements pour lesquels des suggestions ont été faites.

L'introduction d'un programme d'histoire des arts au sein du programme d'arts plastiques est une nouveauté que nous enregistrons, mais qui pose néanmoins quelques problèmes.

En effet, la question du temps paraît la plus saillante et pose un problème (Temps de concertation si le programme transversal d'histoire des arts devait être adopté, temps d'enseignement, calendrier, etc.). Les enseignants craignent une méconnaissance du temps très court dont ils disposent et s'inquiètent de la faisabilité de ce programme chargé, additionné à celui d'histoire des arts, même si bien sûr ils le trouvent intéressant.

A. INTERPRÉTATION DU PROGRAMME :

Pour commencer, nous tenons à souligner qu'il nous paraît très positif de retrouver l'appui de l'enseignement des arts plastiques sur les 9 notions plastiques et sur 3 compétences fondamentales clairement énoncées.

Puis nous nous basons sur la p.15 du programme de cycle 3 pour faire apparaître la part de temps réservée à l'histoire des arts :

« Comme pour le cycle 4, cette partie du programme de 6e portant sur la culture plastique et artistique se construit selon deux modalités pédagogiques complémentaires. Elles sont à mettre en œuvre sur un volume horaire à hauteur de 25% du temps annuel d'enseignement :

- *L'inscription régulière d'éléments de culture plasticienne dans les dynamiques de la pratique, pour contribuer à l'enrichir et à raisonner sur elle. Il s'agit là d'une articulation avec les savoirs plasticiens relevant de la pratique.*
- *La formalisation d'un parcours d'histoire des arts pour structurer des éléments fondamentaux et explicites d'une culture artistique nourrissant la culture générale. Il s'agit d'une mise en perspective problématique et jalonnée de références culturelles. »*

Ainsi, dans les 36H (petit rappel : 25% du temps) lissées sur 4 ans consacrées à l'histoire des arts, les professeurs d'arts plastiques doivent aborder obligatoirement 50 œuvres en relation avec la pratique.

Nous avons appris lors de nos deux réunions à la Dgescs que les œuvres décidées en concertation avec les collègues rédacteurs pour assurer le parcours transversal d'histoire des arts seraient prises en compte **en dehors de ces 9H**, la lettre de saisine d'Élizabeth Borne énonçant clairement que ces 9H sont réservées au programme d'histoire des arts d'arts plastiques. **En ce cas, il serait nécessaire que le programme énonce clairement que ces 9H/an sont réservées à l'histoire des arts du programme d'arts plastiques.**

Est-ce que nous avons bien compris ? Si c'est bien le cas, voici les réflexions, questions et problèmes soulevés qui se font jour.

À PROPOS DU TEMPS :

1. D'emblée, les enseignants d'arts plastiques sont mal à l'aise de voir réduire le nombre d'heures de pratique, avec 9H imposées consacrées à l'histoire des arts. Ils ont 36H d'arts plastiques, entre 7 et 10 séquences pédagogiques par an, (entre 1H et 3H chaque). Les EVARS, les PIXS et les sorties pédagogiques amputent souvent les séquences. Le numérique est chronophage et nécessite du temps. Ces 9H imposées et ces retraits d'heures impondérables réduisent considérablement la part plasticienne. Nous rappellerons que cette part forme l'ADN de notre discipline, qu'elle est nécessaire dans la formation des élèves, une des rares à développer leur autonomie et leur capacité à résoudre des problèmes à la fois intellectuels et manuels.
2. L'intérêt de ce programme très abondant, très nourrissant n'est pas contesté. Néanmoins, le caractère obligatoire d'un certain nombre d'œuvres rigidifie notre enseignement et leur nombre sur 4 ans, 50, est trop important. **Nous demandons qu'elles soient reportées dans une rubrique « ressources » et à les considérer comme des suggestions et non des obligations.** Auquel cas les enseignants verraient un progrès dans ces exemples d'œuvres indexées à des notions plasticiennes, qui constitueraient un corpus utile pour leurs cours et non une contrainte impossible à suivre.
3. De plus, des élèves de milieux favorisés déjà informés intégreraient plus facilement et plus rapidement l'étude des œuvres auxquelles ils seraient familiarisés dans les zones urbaines.

D'un côté 9H retirées à la pratique c'est trop, d'un autre ce n'est pas assez pour traiter le programme.

-> Dans la mesure où cette réunion vise à ne pas changer les programmes, mais à les réviser, le seul placement des références culturelles dans les ressources apparaît bien comme une solution efficace. Ne pas imposer des œuvres obligatoires, mais les suggérer. Les enseignants se sentiraient guidés et non contraints.

4. L'addition du programme d'histoire des arts transversal - Temps de concertation (référence à la p.17 du projet de programme d'arts plastiques cycle 4) :

Programme d'histoire des arts interne aux programmes des disciplines :

« Toutes les disciplines présentes au collège contribuent, par les modalités de travail qu'elles proposent, aux expertises pédagogiques disponibles et aux apprentissages travaillés, à l'élaboration de l'enseignement d'histoire des arts.

Chacune selon ses spécificités, elles apportent les compétences et les connaissances nécessaires pour ... »

[Notons au passage une coquille : « les » au lieu de « aux », une autre à « elles apportent » qui devrait être au singulier (« chacune » est le sujet).]

Comment est attribué cet enseignement à l'intérieur des programmes des disciplines ? Les projets de programmes de Lettres et d'Histoire-Géographie ne semblent pas intégrer d'œuvres d'Histoire des arts. N'y-a-t-il pas une contradiction avec l'extrait du programme d'arts plastiques ci-dessus ? Faudrait-il que ces disciplines s'appuient sur le programme interdisciplinaire séparé d'Histoire des arts ?

Par ailleurs, le chef d'établissement aura-t-il reçu des directives pour les rencontres entre enseignants pour le programme transversal d'Histoire des arts ? Combien d'heures seront consacrées à cette concertation : « de planification pédagogique adaptée à l'interdisciplinarité » ?

De manière générale, tous les enseignants consultés considèrent le programme (parcours interdisciplinaire + œuvres obligatoires en relation avec la composante plasticienne) **comme impossibles à traiter dans les 9H consacrées.**

Récapitulons :

50 œuvres obligatoires - 9H par an sur 4 ans consacrées à ces références culturelles : obligatoires en arts plastiques - auxquelles s'ajoutent les œuvres d'histoire des arts du programme transversal et le temps de concertation.

S'ajoute un autre problème de temps dans cette obligation :

5. Le temps de l'élève :

Des élèves déménagent, ou ils changent de professeur, y compris au sein du même établissement : **ils risquent de ne pas voir les œuvres au programme ou de les voir deux fois.**

À PROPOS DE L'ESPACE :

In p. 4-14 Le projet de programme d'arts plastiques du cycle 4 mentionne des « *espaces aménagés d'exposition* ».

Quelles sont les mesures pour créer ces espaces : y-a-t-il des directives ministérielles envers le rectorat, le chef d'établissement et les intendants ? Les enseignants se heurtent, selon les établissements, à un manque de moyens, ou des difficultés du chef d'établissement ou de l'intendance. **Des directives, des indications qui leur seraient spécialement adressées faciliteraient le travail des enseignants, obligés de faire un travail qui n'est pas le leur, mettre en place des espaces nécessaires à leur établissement.**

À PROPOS DU VOCABULAIRE ET DE LA SYNTAXE :

1. Serait-il possible de distinguer l'**histoire des arts en arts plastiques** et l'**histoire des arts transversale** en retrouvant le terme de « **références culturelles** » pour la première, par exemple ?

2. « **Exemple de réussite** »

La formulation pose un problème et pourrait apparaître présomptueuse ! Elle suppose que ces situations engendrent nécessairement la réussite de l'élève. Outre l'aspect très ennuyeux d'exercices si faciles qu'ils entraînent la réussite constante, il faudrait considérer la valeur de l'erreur ou de l'échec comme formatrice, voire fondamentale, si l'enseignant sait guider l'élève pour rebondir et rester positif, ce sans sanction arbitraire. Les élèves ont suffisamment de moyens de vivre dans un microcosme d'illusions, sans que nous en rajoutions. Nous proposons donc à la place : « Exemples de situations visant la réussite de l'élève. »

3. **Certaines phrases pourraient être allégées** : ex à la p.7 : « *Ainsi, au regard du programme et à partir de l'observation, puis de l'analyse des acquis comme des besoins spécifiques des élèves, il revient au professeur de programmer ceux des axes de travail et objectifs d'apprentissage, d'un même domaine ou de plusieurs, qu'il associe à dessein dans le cadre de la progressivité prévue et ceux qu'il fait aborder isolément.* ».

À PROPOS DE LA STRUCTURE DES PROGRAMMES

1. Sont mis sur le même plan en p.6 à 13 du programme arts plastiques cycle 4, dans la composante plasticienne, la « **présentation** », « **les précisions sur l'appropriation des tableaux** », « **la progressivité et les domaines à travailler** », à savoir « **représenter** », « **former transformer** », « **exposer, recevoir, relier** ».

Les items d'ordre pédagogique pourraient-ils être visuellement différenciés des domaines à travailler ?

2. **Il y a des dispersions dans la structure entre le cycle 3 et 4** : Les enseignants du cycle 3 doivent considérer que le projet de programme relève des « *préambules* » et des « *principes* » du programme de cycle 3 autant que de celui du cycle 4 (auquel il est renvoyé en p.12 pour une approche globale). Le corpus d'Histoire de l'art est dans le programme du cycle 4. Enfin **il n'est écrit nulle part que les**

pages 22 et 23 du programme du cycle 4 concernant la classe de sixième, or à les lire, on constate qu'elles concernent tout l'enseignement de collège. Cette dispersion oblige les professeurs à manipuler deux programmes de 25 feuillets, en évacuant des parties et en incluant d'autres.... C'est déroutant et complique inutilement leur travail.

B. QUESTIONS SUR L'ÉVALUATION CERTIFICATIVE :

L'évaluation de ce parcours des arts en arts plastiques doit-elle être pensée ou se fera-t-elle pour l'épreuve du brevet ? si oui, selon quelles modalités ?

Nous rappelons qu'elle doit nécessairement être articulée à la pratique de l'élève.

C. DEMANDE DE RESSOURCES

1. De nombreux enseignants demandent **un tableau synoptique** qui associe « domaines », « axes de travail » et « objectifs d'apprentissage »
2. Ils trouveraient utiles d'avoir **des fiches en annexe** sur les œuvres suggérées du corpus et une **frise chronologique** commune, qui les placeraient visuellement dans le temps.
3. Enfin, des préconisations concernant l'organisation des salles d'arts plastiques restent toujours nécessaires, quel que soit le programme.

CONCLUSION

Les enseignants s'inquiètent surtout d'un programme pléthorique, même s'il est intéressant. **Ils savent qu'ils ne pourront jamais répondre à ses exigences, surtout avec le programme d'histoire des arts interdisciplinaire à côté.** Un passage des références dans une annexe « ressources », soulagerait non seulement les enseignants, mais leur fournirait un guide très utile.

Il est nécessaire d'écrire plus précisément la nature et la portée des 9 heures d'histoire des arts dans le cours d'arts plastiques et notamment de préciser les modalités d'évaluation, sachant que ces dernières ne peuvent considérer séparément l'histoire des arts de la pratique plasticienne.

Nous demandons aussi de rappeler dans le cycle 4 ce qui est inscrit dans le programme de cycle 3, à savoir que les 9H sont un plafond.

**Les membres du Bureau Polychrome-edu
et les professeurs d'arts plastiques participants**